

Recours en cour d'appel interditil dépôt d'une nouvelle demande d

Par befana, le 22/09/2010 à 08:21

Bonjour, la préfecture refuse de donner un rv pour un dépôt de nouvelle demande de régularisation sous prétexte que la cour d'appel examine en ce moment le recours présenté contre le rejet de la demande de régularisation précédente : est-ce légal ?? La guicherière a dit que "tant qu'une affaire est en cours ,on ne peut faire une nouvelle demande" Merci Befana

Par amajuris, le 22/09/2010 à 20:17

bjr,

un pourvoi en cassation sauf cas particulier n'est pas suspensif donc l'arrêt est exécutoire. cdt

Par befana, le 23/09/2010 à 09:02

Bonjour! je remercie amatjuris mais je ne comprends pas sa réponse car je n'ai pas les connaissances juridiques suffisantes .Ma question était mal rédigée sans doute je l'ai idonc modifié Merci! Befana

Par amajuris, le 23/09/2010 à 09:37

bjr,

le recours devant la cour de cassation ne suspend pas la décision prise par le tribunal qui reste exécutoire.

cdt

Par befana, le 23/09/2010 à 18:57

Bonsoir! je vous remercie de m'avoir répondu Je comprends mieux votre réponse! Mais quand une OQTF date de plus d'un an , même si la décision préfectorale est confirmée par le Tribunal adminstratif ,la préfecture accepte de donner un RV pour deposer un dossier de nouvelle demande de régularisation; dans mon cas la guichetière refuse parce que l'affaire précedente est encore en cours

J'en conclus qu'il ne faut pas contester la décision du tribunal administratif auprès de la cour d'appel. Car les délais pour redéposer une demande sont allong&s puisqu'il faut attendre la décision de la Cour d'Appel.

Merci befana

Par mimi493, le 23/09/2010 à 23:57

Vous parliez de cassation et non d'appel

Par befana, le 24/09/2010 à 20:23

Excusez-moi! comment ai-je pu faire cette erreur, relire et ne pas la voir!!

Merci aux lecteurs attentifs de corriger!! Je corrige donc l'erreur dans l'énoncé de la question

La méconnaissance du système juridique est certainement la cause de cette confusion Befana